

La vie des associations

Société de la chasse



L'urbanisation nécessaire à notre commune apparaît dans le milieu naturel de la faune ce qui peut créer un conflit de territoire. Le gibier peut ainsi être amené, passant d'un milieu naturel à un autre, à traverser une zone urbanisée, ceci pouvant provoquer des nuisances, des dégradations auprès des propriétés concernées. Au nom de la société de chasse, je me tiens à votre disposition pour toute information, problème ou incident que vous avez pu constater.

Dominique SERRE, Président de la Société de chasse

ASJN : Ecole de foot et point sur nos équipes séniors

. **École de foot** : à vos agendas, l'ASJN organise son arbre de Noël, le samedi 21 décembre à partir de 17h00, à la salle polyvalente de Noailles.

. **Points sur nos équipes séniors** :

Dans leurs championnats respectifs : **l'équipe 1** a joué 6 matchs : 2 victoires et 4 défaites, elle occupe la 8ème place de sa poule sur 12 équipes ; **l'équipe 2** a réalisé 5 matchs : 2 victoires, 1 nul et 2 défaites, elle est 4ème de sa poule sur 10 équipes ; **l'équipe 3** a joué 5 matchs : 2 victoires, 1 nul et 2 défaites, elle est 7ème de sa poule sur 10 équipes.

Voici les matchs de novembre au stade du Puy Blanc à Noailles : Venez nombreux !!!

. Équipe 1 : 14/12 à 19h00 contre Sarlat Marcillac, 21/12 à 19h00 contre Saint Pantaléon de Larche 2,

. Équipe 3 : 08/12 à 15h00 contre Marcillac/Clergoux.



Emmanuel MAZAUDOUX

2ème adjoint

La vie du village

Repas des aînés

Le 24 Novembre dernier, à l'invitation du CCAS de la commune, une centaine de nos aînés ont pu passer une agréable journée gastronomique et récréative.

Gastronomique grâce au traiteur Francis Tremouille et récréative en musique et danse avec l'animation assurée par Didier Pillier « Didou Dam ». Les invités se sont quittés en fin d'après-midi, ravis de cette journée permettant des échanges conviviaux.



Visitez notre site www.jugeals-nazareth.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie

Téléphone : 05 55 85 90 53

Fax : 05 55 85 58 75

Mail : mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr

Site : www.jugeals-nazareth.fr

Monsieur le Maire : 06 45 12 48 74

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Mardi : 8h à 12h

Mercredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Jeudi : 8h à 12h

Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Cantine : 05 55 85 97 96

Garderie : 05 55 85 92 60

Centre de loisirs : 06 76 15 76 59

INFORMATIONS UTILES

Cabinet médical :

Docteur BOUSSEYROUX-LAMAGAT

Tel. 05 55 85 95 76

Médecin de garde : 15

Infirmières :

Catherine CLAUZEL-RUBELLIN

Tel. 05 55 85 86 56

Mob. 06 80 02 04 00

Carole NEGRET

& Stéphanie MARQUES

06 48 31 09 54 / 06 83 29 95 27

Assistantes maternelles :

Sandra RENAULT La Borie Basse

Tel. 06 83 03 17 26

Jocelyne DUHIN La Brande

Tel. 09 67 39 07 39 ou 06 22 53 15 31

Brigitte TILLET La Brande

Tel. 05 55 85 56 70 ou 06 08 35 76 98

Maryse IRIGOYEN Montplaisir

Tel. 06 17 17 64 55 ou 05 55 87 22 52

Assistante sociale

Valérie SEGURA au 05 19 07 83 20

Famille d'accueil personnes âgées :

Lysiana JEGAT (05 87 43 92 90)

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 55 86 08 12

SAUR : 05 81 91 35 05

ERDF DEPANNAGE ELECTRICITE :

0 972 675 019

Trésorerie de Malemort et Beynat :

Tel : 05 55 92 06 00

Fax : 05 55 17 91 84

ACCUEIL DE LA PAROISSE

Presbytère Saint-Martin (05 55 24 10 82)

Presbytère Saint Cernin (05 55 24 07 70)

Messe à Jugeals-Nazareth

le 8 décembre à 9h30.

Le Bulletin

Décembre 2019



Le mot du Maire



A quelques jours de cette fin d'année 2019, je vous souhaite de joyeuses fêtes pour Noël et la St Sylvestre. J'espère que ces deux fêtes vous permettront de passer de bons moments en famille et entre amis.

Ensemble, ayons une pensée pour certains d'entre nous qui sont seuls ou souffrants. Nous pouvons aussi agir sous différentes formes pour les soutenir ou les reconforter en faisant preuve de bienveillance et de solidarité.

Dans le bulletin d'octobre, je vous annonçais le **recensement de notre population qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020**. Je reviens sur le sujet pour quelques précisions : le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et plus particulièrement pour nous, de déterminer la population officielle de notre commune. Ces données sont utilisées pour calculer la participation de l'État au budget des communes. Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipement collectif (école, maison de retraite, etc.).

Pour faciliter le travail de nos deux agents recenseurs qui seront : Céline Tronche et Audrey Teyre, **merci de répondre rapidement après leur passage**. Votre participation est essentielle, elle est obligatoire, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Les réponses sont confidentielles, remises à l'INSEE, pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément à la loi qui protège notre vie privée. **Les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel et seront munis d'une carte officielle avec photo. C'est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.**

En raison des fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée le 24, 26 et 31 décembre.

Cette année, il n'y aura **pas de permanence pour inscription sur les listes électorales**, du fait que cette date butoir n'est plus en vigueur depuis janvier 2019. Pour vous inscrire, notamment pour les municipales 2020, **vous avez jusqu'au 7 février 2020**, soit en ligne sur « service public.fr » ou auprès de la mairie.

Ci-dessous, un point sur l'état civil et l'urbanisme de notre commune depuis 2015 :

| Autorisations d'urbanisme délivrées | | | | | |
|---------------------------------------|------|------|------|------|------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| Certificat d'Urbanisme informatif 1 | 14 | 12 | 19 | 17 | 11 |
| Certificat d'Urbanisme opérationnel 2 | 17 | 11 | 25 | 9 | 16 |
| Déclaration Préalable | 13 | 12 | 21 | 15 | 17 |
| Permis de Construire | 13 | 7 | 12 | 11 | 9 |
| Permis d'Aménager | | | | | 1 |

1 - indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la

liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain

2 - indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

| Permis de Construire | Maison individuelle | Agrandiss. Modification de l'existant Garage | Rénovation de grange | Modificatif | Usage profes., agricole ou autre* |
|----------------------|---------------------|--|----------------------|-------------|-----------------------------------|
| 2015 | 6 | 4 | 0 | 0 | 3 |
| 2016 | 3 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| 2017 | 5 | 3 | 2 | 2 | 0 |
| 2018 | 3 | 4 | 1 | 1 | 2 |
| 2019 | 5 | 3 | | | 1 |

* hangar agricole, maison médicale, parc de loisirs

| ETAT CIVIL JUGEALS-NAZARETH | | | |
|-----------------------------|------------|----------|-------|
| Années | NAISSANCES | MARIAGES | DECES |
| 2015 | 8 | 1 | 4 |
| 2016 | 4 | 3 | 3 |
| 2017 | 8 | 4 | 2 |
| 2018 | 8 | 3 | 4 |
| 2019 | 5 | 2 | 6 |

Le Maire,
Gérard Bagnol